

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE SAUTRON (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21440194500016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE SAINT HERBLAIN

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : VILLE DE SAUTRON (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	22
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	36
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	41
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	42
C3.2 - Liste des établissements publics créés	43
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	44
D2 - Arrêté et signatures	45

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 44194	VILLE DE SAUTRON VILLE DE SAUTRON	BP 2020
----------------------------	---	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I
--	---

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8191
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	111
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Nantes Métropole	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
9327437	9742348	1189.40	1073.24

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	899.86	939
2	Produit des impositions directes/population	569.27	500
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	986.34	1125
4	Dépenses d'équipement brut/population	224.44	283
5	Encours de dette/population	506.13	874
6	DGF/population	61.61	153
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	60.20	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 079 099,00	8 079 099,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	8 079 099,00	8 079 099,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 213 357,00	2 213 357,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 213 357,00	2 213 357,00
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	10 292 456,00	10 292 456,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					II A2
---	--	--	--	--	----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 928 385,00	0,00	2 035 462,00	2 035 462,00	2 035 462,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 412 782,00	0,00	4 419 920,00	4 419 920,00	4 419 920,00
014	Atténuations de produits	30 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
65	Autres charges de gestion courante	768 850,00	0,00	768 360,00	768 360,00	768 360,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 140 017,00	0,00	7 251 742,00	7 251 742,00	7 251 742,00
66	Charges financières	115 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	74 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 330 517,00	0,00	7 370 742,00	7 370 742,00	7 370 742,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	329 133,00		215 357,00	215 357,00	215 357,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	496 000,00		493 000,00	493 000,00	493 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		825 133,00		708 357,00	708 357,00	708 357,00
TOTAL		8 155 650,00	0,00	8 079 099,00	8 079 099,00	8 079 099,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						8 079 099,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	100 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	759 400,00	0,00	751 000,00	751 000,00	751 000,00
73	Impôts et taxes	5 803 052,00	0,00	5 858 919,00	5 858 919,00	5 858 919,00
74	Dotations et participations	1 137 900,00	0,00	1 132 580,00	1 132 580,00	1 132 580,00
75	Autres produits de gestion courante	215 010,00	0,00	211 000,00	211 000,00	211 000,00
Total des recettes de gestion courante		8 015 362,00	0,00	8 063 499,00	8 063 499,00	8 063 499,00
76	Produits financiers	20,49	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	15 500,00	15 500,00	15 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 035 382,49	0,00	8 079 099,00	8 079 099,00	8 079 099,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 039 382,49	0,00	8 079 099,00	8 079 099,00	8 079 099,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						8 079 099,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	708 357,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					II A3
--	--	--	--	--	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	550,00	0,00	28 200,00	28 200,00	28 200,00
204	Subventions d'équipement versées	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	429 550,00	0,00	204 500,00	204 500,00	204 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 862 924,71	0,00	1 605 657,00	1 605 657,00	1 605 657,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 353 024,71	0,00	1 838 357,00	1 838 357,00	1 838 357,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	530 000,00	0,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	530 000,00	0,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 883 024,71	0,00	2 213 357,00	2 213 357,00	2 213 357,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 000,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 887 024,71	0,00	2 213 357,00	2 213 357,00	2 213 357,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 213 357,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	400 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	780 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	350 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 460 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 240 000,00	0,00	1 505 000,00	1 505 000,00	1 505 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	329 133,00		215 357,00	215 357,00	215 357,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	496 000,00		493 000,00	493 000,00	493 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	825 133,00		708 357,00	708 357,00	708 357,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	3 065 133,00	0,00	2 213 357,00	2 213 357,00	2 213 357,00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 213 357,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	708 357,00
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 035 462,00		2 035 462,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 419 920,00		4 419 920,00
014	Atténuations de produits	28 000,00		28 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	768 360,00		768 360,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	493 000,00	493 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	18 000,00		18 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		215 357,00	215 357,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 370 742,00	708 357,00	8 079 099,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 079 099,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	375 000,00	0,00	375 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	28 200,00	0,00	28 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	204 500,00	0,00	204 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 605 657,00	0,00	1 605 657,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 213 357,00	0,00	2 213 357,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 213 357,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	110 000,00		110 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	751 000,00		751 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 858 919,00		5 858 919,00
74	Dotations et participations	1 132 580,00		1 132 580,00
75	Autres produits de gestion courante	211 000,00		211 000,00
76	Produits financiers	100,00		100,00
77	Produits exceptionnels	15 500,00		15 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00		0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 079 099,00	0,00	8 079 099,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 079 099,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	205 000,00		205 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 300 000,00		1 300 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		493 000,00	493 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00		0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00		0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		215 357,00	215 357,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 505 000,00	708 357,00	2 213 357,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 213 357,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 928 385,00	2 035 462,00	2 035 462,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	184 580,00	193 450,00	193 450,00
60611	Eau et assainissement	24 000,00	30 000,00	30 000,00
60612	Energie - Electricité	250 000,00	245 000,00	245 000,00
60622	Carburants	23 100,00	23 100,00	23 100,00
60623	Alimentation	205 750,00	210 150,00	210 150,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	300,00	300,00
60631	Fournitures d'entretien	28 000,00	31 000,00	31 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	28 787,00	29 030,72	29 030,72
60636	Vêtements de travail	12 100,00	15 050,00	15 050,00
6064	Fournitures administratives	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	19 500,00	20 500,00	20 500,00
6067	Fournitures scolaires	36 115,00	34 886,80	34 886,80
6068	Autres matières et fournitures	119 600,00	115 500,00	115 500,00
611	Contrats de prestations de services	36 500,00	27 000,00	27 000,00
6135	Locations mobilières	52 000,00	92 000,00	92 000,00
61521	Entretien terrains	172 000,00	174 000,00	174 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	33 000,00	89 700,00	89 700,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 500,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	24 400,00	24 500,00	24 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	18 500,00	21 500,00	21 500,00
6156	Maintenance	152 980,00	142 800,00	142 800,00
6161	Multirisques	128 650,00	135 000,00	135 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 500,00	5 100,00	5 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	34 500,00	30 000,00	30 000,00
6188	Autres frais divers	300,00	2 400,00	2 400,00
6226	Honoraires	21 500,00	21 500,00	21 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 200,00	6 200,00	6 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	71 600,00	74 000,00	74 000,00
6236	Catalogues et imprimés	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6237	Publications	32 500,00	31 000,00	31 000,00
6238	Divers	4 450,00	3 500,00	3 500,00
6247	Transports collectifs	26 883,00	24 744,48	24 744,48
6255	Frais de déménagement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	13 000,00	11 000,00	11 000,00
6262	Frais de télécommunications	34 850,00	31 850,00	31 850,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 640,00	10 700,00	10 700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	53 500,00	50 000,00	50 000,00
6284	Redevances pour services rendus	3 000,00	3 000,00	3 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 400,00	2 900,00	2 900,00
63512	Taxes foncières	17 000,00	20 000,00	20 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 412 782,00	4 419 920,00	4 419 920,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6331	Versement de transport	49 527,99	47 000,00	47 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 920,34	12 000,00	12 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	55 988,16	54 000,00	54 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 321,53	7 000,00	7 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 217 131,39	2 300 000,00	2 300 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	82 690,21	79 000,00	79 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	201 988,07	190 000,00	190 000,00
64131	Rémunérations non tit.	558 589,62	577 000,00	577 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 643,05	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	499 586,71	440 000,00	440 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	562 465,72	557 920,00	557 920,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	24 548,70	23 000,00	23 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 460,17	7 000,00	7 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	12 920,34	10 000,00	10 000,00
6488	Autres charges	99 000,00	110 000,00	110 000,00
014	Atténuations de produits	30 000,00	28 000,00	28 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	30 000,00	28 000,00	28 000,00
65	Autres charges de gestion courante	768 850,00	768 360,00	768 360,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	450,00	400,00	400,00
6531	Indemnités	110 000,00	106 000,00	106 000,00
6532	Frais de mission	300,00	300,00	300,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6535	Formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	0,00	60,00	60,00
6541	Créances admises en non-valeur	800,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	0,00	100,00	100,00
6558	Autres contributions obligatoires	23 000,00	21 000,00	21 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	125 000,00	110 000,00	110 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	490 000,00	511 000,00	511 000,00
65888	Autres	300,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 140 017,00	7 251 742,00	7 251 742,00
66	Charges financières (b)	115 000,00	100 000,00	100 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	115 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	500,00	500,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	74 000,00	18 000,00	18 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 330 517,00	7 370 742,00	7 370 742,00
023	Virement à la section d'investissement	329 133,00	215 357,00	215 357,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	496 000,00	493 000,00	493 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	496 000,00	493 000,00	493 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		825 133,00	708 357,00	708 357,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		825 133,00	708 357,00	708 357,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 155 650,00	8 079 099,00	8 079 099,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 079 099,00
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				III A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	100 000,00	110 000,00	110 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 000,00	100 000,00	100 000,00
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	60 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	759 400,00	751 000,00	751 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	15 000,00	17 000,00	17 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	16 000,00	16 000,00	16 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	8 200,00	8 500,00	8 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	8 700,00	9 000,00	9 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	711 000,00	700 000,00	700 000,00
70688	Autres prestations de services	500,00	500,00	500,00
73	Impôts et taxes	5 803 052,00	5 858 919,00	5 858 919,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 610 152,00	4 662 888,00	4 662 888,00
73211	Attribution de compensation	355 800,00	355 831,00	355 831,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	224 000,00	230 000,00	230 000,00
73221	FNGIR	28 500,00	28 500,00	28 500,00
7336	Droits de place	10 500,00	10 000,00	10 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	24 100,00	24 700,00	24 700,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	170 000,00	164 000,00	164 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	30 000,00	33 000,00	33 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	350 000,00	350 000,00	350 000,00
74	Dotations et participations	1 137 900,00	1 132 580,00	1 132 580,00
7411	Dotation forfaitaire	405 000,00	390 000,00	390 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	95 000,00	105 000,00	105 000,00
744	FCTVA	3 500,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	450 000,00	450 000,00	450 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	1 000,00	1 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	25 000,00	22 000,00	22 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	1 500,00	1 500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 600,00	4 500,00	4 500,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	146 300,00	150 000,00	150 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 500,00	8 580,00	8 580,00
75	Autres produits de gestion courante	215 010,00	211 000,00	211 000,00
752	Revenus des immeubles	215 000,00	210 000,00	210 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		8 015 362,00	8 063 499,00	8 063 499,00
76	Produits financiers (b)	20,49	100,00	100,00
7688	Autres	20,49	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels (c)	20 000,00	15 500,00	15 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	500,00	500,00
7788	Produits exceptionnels divers	20 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		8 035 382,49	8 079 099,00	8 079 099,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	4 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 039 382,49	8 079 099,00	8 079 099,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 079 099,00
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	550,00	28 200,00	28 200,00
2051	Concessions, droits similaires	550,00	28 200,00	28 200,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	60 000,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	60 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	429 550,00	204 500,00	204 500,00
2111	Terrains nus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2182	Matériel de transport	92 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	74 600,00	79 250,00	79 250,00
2184	Mobilier	28 300,00	33 600,00	33 600,00
2188	Autres immobilisations corporelles	229 650,00	86 650,00	86 650,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 862 924,71	1 605 657,00	1 605 657,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	170 900,00	59 500,00	59 500,00
2313	Constructions	1 692 024,71	1 546 157,00	1 546 157,00
Total des dépenses d'équipement		2 353 024,71	1 838 357,00	1 838 357,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	530 000,00	375 000,00	375 000,00
1641	Emprunts en euros	520 400,00	365 400,00	365 400,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	9 600,00	9 600,00	9 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		530 000,00	375 000,00	375 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 883 024,71	2 213 357,00	2 213 357,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	4 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	4 000,00	0,00	0,00
13938	Sub. transf cpté résult. Autres fonds	4 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 887 024,71	2 213 357,00	2 213 357,00
+				
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 213 357,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RI 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				III B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	380 000,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	180 000,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	200 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	400 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	780 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 200 000,00	205 000,00	205 000,00
10222	FCTVA	350 000,00	205 000,00	205 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	850 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	60 000,00	0,00	0,00
1382	Subv non transf Régions	60 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 460 000,00	205 000,00	205 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	2 240 000,00	1 505 000,00	1 505 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	329 133,00	215 357,00	215 357,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	496 000,00	493 000,00	493 000,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	4 100,00	4 100,00	4 100,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	159 300,00	159 200,00	159 200,00
28051	Concessions et droits similaires	17 500,00	11 400,00	11 400,00
28132	Immeubles de rapport	39 000,00	38 900,00	38 900,00
28182	Matériel de transport	34 300,00	36 100,00	36 100,00
28183	Matériel de bureau et informatique	56 700,00	65 500,00	65 500,00
28184	Mobilier	24 400,00	26 300,00	26 300,00
28188	Autres immo. corporelles	160 700,00	151 500,00	151 500,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	825 133,00	708 357,00	708 357,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	825 133,00	708 357,00	708 357,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 065 133,00	2 213 357,00	2 213 357,00
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
			+	
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00
			=	
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 213 357,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménag et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	675 957	3 550	1 154 900	92 050	196 600	10 000	9 450	0	70 850	0	2 213 357
- Equipements municipaux (2)		300 957	3 550	1 154 900	92 050	196 600	10 000	9 450	0	70 850	0	1 838 357
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	675 957	3 550	1 154 900	92 050	196 600	10 000	9 450	0	70 850	0	2 213 357
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	675 957	3 550	1 154 900	92 050	196 600	10 000	9 450	0	70 850	0	2 213 357
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	2 213 357	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 213 357
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	2 213 357	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 213 357

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	0	7 052 437	6 100	661 762	91 350	16 100	0	37 350	0	214 000	0	8 079 099
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	7 052 437	6 100	661 762	91 350	16 100	0	37 350	0	214 000	0	8 079 099
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	7 361 099	500	700 000	8 500	9 000	0	0	0	0	0	8 079 099
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	7 361 099	500	700 000	8 500	9 000	0	0	0	0	0	8 079 099

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE													IV
													A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagé et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement	0	675 957	3 550	1 154 900	92 050	196 600	10 000	9 450	0	70 850	0	2 213 357	
Dépenses réelles		0	675 957	3 550	1 154 900	92 050	196 600	10 000	9 450	0	70 850	0	2 213 357
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020 Dépenses imprévues		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Emprunts et dettes assimilées		0	375 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	375 000
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles		0	28 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 200
204 Subventions d'équipement versées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21 Immobilisations corporelles		0	141 600	3 550	32 400	1 050	5 600	0	4 450	0	15 850	0	204 500
22 Immobilisations reçues en affectation		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours		0	131 157	0	1 122 500	91 000	191 000	10 000	5 000	0	55 000	0	1 605 657
26 Participat° et créances rattachées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
040 Opérat° ordre transfert entre sections		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041 Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement	0	2 213 357	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 213 357
Recettes réelles		0	1 505 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 505 000
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024 Produits des cessions d'immobilisations		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	205 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205 000
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménag et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	1 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 300 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	0	708 357	0	0	0	0	0	0	0	0	0	708 357
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	215 357	0	0	0	0	0	0	0	0	0	215 357
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	493 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	493 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	0	7 052 437	6 100	661 762	91 350	16 100	0	37 350	0	214 000	0	8 079 099
Dépenses réelles	0	6 344 080	6 100	661 762	91 350	16 100	0	37 350	0	214 000	0	7 370 742
011 Charges à caractère général	0	1 217 300	6 100	453 262	91 350	16 100	0	37 350	0	214 000	0	2 035 462
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	4 419 920	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 419 920
014 Atténuations de produits	0	28 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 000
022 Dépenses imprévues	0	18 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 000
65 Autres charges de gestion courante	0	559 860	0	208 500	0	0	0	0	0	0	0	768 360
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66 Charges financières	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
67 Charges exceptionnelles	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
68 Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>	0	708 357	0	0	0	0	0	0	0	0	0	708 357
023 Virement à la section d'investissement	0	215 357	0	0	0	0	0	0	0	0	0	215 357
042 Opérat° ordre transfert entre sections	0	493 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	493 000
043 Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménag et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement	0	7 361 099	500	700 000	8 500	9 000	0	0	0	0	0	0	8 079 099
Recettes réelles	0	7 361 099	500	700 000	8 500	9 000	0	0	0	0	0	0	8 079 099
013 Atténuations de charges	0	110 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 000
70 Produits des services, du domaine, vente	0	33 000	500	700 000	8 500	9 000	0	0	0	0	0	0	751 000
73 Impôts et taxes	0	5 858 919	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 858 919
74 Dotations et participations	0	1 132 580	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 132 580
75 Autres produits de gestion courante	0	211 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	211 000
76 Produits financiers	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
77 Produits exceptionnels	0	15 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 500
78 Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042 Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043 Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
163 Emprunts obligataires (Total)								Niveau de taux (5)	Taux actuel				
				0,00									
				6 300 000,00									
				6 300 000,00									
27/0682516	Caisse d'épargne	12/12/2005	25/03/2006	400 000,00	F		3,170	3,209	EUR	T	P	N	A-1
30/6982532	Caisse d'épargne	25/06/2006	01/08/2006	400 000,00	F		4,030	4,092	EUR	T	P	N	A-1
32/00066890557	Crédit Agricole	09/12/2010	20/12/2010	1 500 000,00	F		3,680	3,732	EUR	T	P	N	A-1
33/10278368110001006350	Crédit Mutuel	30/07/2013	16/09/2013	1 300 000,00	F		3,350	3,498	EUR	T	C	N	A-1
34/MON504787EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	04/05/2015	15/06/2015	1 000 000,00	F		1,670	1,681	EUR	T	P	N	A-1
36/36811-00010063505	Crédit Mutuel	26/05/2017	15/06/2017	1 700 000,00	F		1,400	1,413	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00									

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					48 000,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					48 000,00									
35/CAF 2015 48000 EUR	CAF DE LOIRE ATLANTIQUE	26/01/2015	12/06/2015	31/07/2016	48 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	-
Total général					6 348 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 136 151,74					347 825,32	95 235,93	0,00	12 934,70
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 136 151,74					347 825,32	95 235,93	0,00	12 934,70
27/0682516	N	0,00	A-1	32 955,27	0,98	F		3,170	32 955,27	655,53	0,00	0,00
30/6982532	N	0,00	A-1	59 970,92	1,56	F		4,030	33 752,92	1 911,00	0,00	190,77
32/00066890557	N	0,00	A-1	957 874,47	10,93	F		3,680	72 021,37	34 263,47	0,00	1 811,08
33/1027836811001006350	N	0,00	A-1	758 333,25	8,53	F		3,350	86 666,68	24 315,41	0,00	4 687,67
34/MON504787EUR	N	0,00	A-1	814 456,89	15,49	F		1,670	45 600,43	13 316,85	0,00	3 174,31
36/36811-00010063505	N	0,00	A-1	1 512 560,94	17,33	F		1,400	76 828,65	20 773,67	0,00	3 070,87
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		9 600,00					9 600,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N						ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		9 600,00					9 600,00	0,00	0,00	0,00
35/CAF 2015 48000 EUR	N	0,00	-	9 600,00	0,58	F		0,000	9 600,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 145 751,74					357 425,32	95 235,93	0,00	12 934,70

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 136 151,74	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 700.00 €	2013-12-17

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Appareils de chauffage	20	17/12/1996
L	Appareils de levage, ascenseur	30	17/12/1996
L	Autres matériels	7	17/12/1996
L	Bâtiments lgers, abris	15	17/12/1996
L	Camions, tracteurs...	10	17/12/1996
L	Équipements de cuisine	12	17/12/1996
L	Équipement garages et ateliers	15	17/12/1996
L	Équipement sportif, plein air	12	17/12/1996
L	Immobilisations incorporelles	5	17/12/1996
L	Installations lectriques, tlphoniques	15	17/12/1996
L	Logiciels	2	17/12/1996
L	Matriel de bureau	7	17/12/1996
L	Mobilier	15	17/12/1996
L	Petit matriel et outillage	7	17/12/1996
L	Véhicules lgers	7	17/12/1996
L	Matriel informatique	3	18/03/2004
L	Subventions quipement organismes publics	15	22/09/2009
L	Subventions quipement organismes privs	5	22/09/2009
L	Immeubles de rapport	30	17/12/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		375 000,00	I 375 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		375 000,00	375 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	365 400,00	365 400,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	9 600,00	9 600,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	375 000,00	0,00	0,00	375 000,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		913 357,00	III
Ressources propres externes de l'année (a)		205 000,00	205 000,00
10222	FCTVA	205 000,00	205 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		708 357,00	708 357,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	4 100,00	4 100,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	159 200,00	159 200,00
28051	Concessions et droits similaires	11 400,00	11 400,00
28132	Immeubles de rapport	38 900,00	38 900,00
28182	Matériel de transport	36 100,00	36 100,00
28183	Matériel de bureau et informatique	65 500,00	65 500,00
28184	Mobilier	26 300,00	26 300,00
28188	Autres immo. corporelles	151 500,00	151 500,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	215 357,00	215 357,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	913 357,00	0,00	0,00	0,00	913 357,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (6)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES					IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					B1.7
B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574			GARDON SAUTRONNAIS	Association	500,00
6574			COURIR A SAUTRON	Association	500,00
6574			ECOLE DE MUSIQUE DE SAUTRON	Association	51 160,00
6574			LES AMIS DU MUSEE DE SAUTRON	Association	300,00
6574			LIRE A SAUTRON	Association	1 200,00
6574			A.P.E.L.	Association	160,00
6574			RANDONNEES PEDESTRES	Association	800,00
6574			SAUTRON BASKET CLUB CHEZ M PATRICE PETIGAND	Association	7 000,00
6574			SPORTIVE SAUTRONNAISE-FOOT ROUINSARD JL	Association	16 000,00
6574			HAND BALL CLUB DE SAUTRON	Association	4 000,00
6574			COMITE DES FETES MR GASDON DANIEL (Trésorier)	Association	600,00
6574			SAUTRON IMAGES	Association	1 000,00
6574			SALTERA-GYM AUX AGRES MME DROUET	Association	2 050,00
6574			ECHOS DE SCENE MME NICOLE RAVARD	Association	1 500,00
6574			AIKIDO RONDEAU EMMANUEL	Association	1 050,00
6574			AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE SAUTRON	Association	1 500,00
6574			SPORT SENIORS SANE SAUTRON	Association	300,00
6574			SAUTRON TWIRLING SPORT	Association	1 000,00
6574			MODERNJAZZ ET STRETCHING CLUB	Association	1 050,00
6574			AMICALE LAIQUE ECOLES PUBLIQUES	Association	6 500,00
6574			ASCADE	Association	200,00
6574			SAUTRON CLUB HOCKEY	Association	1 400,00
6574			RESEAU DES ENTREPRISES SAUTRONNA LES VITRINES SAUTRONNAISES	Association	2 000,00
6574			WAJUTSU	Association	1 500,00
6574			ATELIERS DU SOLEIL M. GUY BIRON	Association	3 000,00
6574			TENNIS DE TABLE	Association	500,00
6574			ASS MUSICALE SAINT-YVES M. EON FRANCIS (Président)	Association	100,00
6574			PETITS BRICOLIS ASSISTANTES MATERNELLES	Association	820,00
6574			CLUB ECHECS DE SAUTRON MACHIELS KOEN	Association	10 500,00
6574			SANITAIRE APICOLE 44 CHAMBRE D'AGRICULTURE	Association	100,00
6574			AMICALE DES CHASSEURS	Association	580,00
6574			PREVENTION ROUTIERE	Association	200,00
6574			TENNIS CLUB DE SAUTRON CEDRIC NUEL	Association	2 600,00
6574			SAUTRON ACTIVITES	Association	1 710,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574			NANTES SQUASH SAUTRON	Association	3 000,00
6574			ERE DU CHANT	Association	100,00
6574			FCPE	Association	160,00
6574			TORBALL 44	Association	300,00
6574			MAIN DANS LA MAIN	Entreprise	170 000,00
6574			OGEC ST JEAN BAPTISTE	Entreprise	208 500,00
6574			OGEC		
6574			SAUTRON ASTRONOMIE	Association	200,00
6574			COMITE DE JUMELAGE	Association	300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES					IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N					C1		

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	1,19	24,19	21,91	0,38	22,29
Adjt adm	C	3,00	0,38	3,38	3,00	0,38	3,38
Adjt adm Pal 1CI	C	5,00	0,00	5,00	4,60	0,00	4,60
Adjt adm Pal 2CI	C	2,00	0,81	2,81	2,81	0,00	2,81
Adjt adm ter 1CI (anc)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	6,00	0,00	6,00	5,90	0,00	5,90
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur Pal 2CI	B	3,00	0,00	3,00	2,60	0,00	2,60
FILIERE TECHNIQUE (c)		29,00	17,69	46,69	37,64	4,92	42,56
Adjt tech	C	9,00	12,12	21,12	14,81	4,92	19,73
Adjt tech Pal 1CI	C	4,00	2,87	6,87	6,87	0,00	6,87
Adjt tech Pal 2CI	C	6,00	2,70	8,70	7,36	0,00	7,36
Agent maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent maîtrise Pal	C	4,00	0,00	4,00	3,80	0,00	3,80
Ingénieur Pal	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	8,31	9,31	8,76	0,00	8,76
Agent Pal ATSEM 1CI	C	0,00	1,82	1,82	1,82	0,00	1,82
Agent Pal ATSEM 2CI	C	0,00	5,57	5,57	5,20	0,00	5,20
Educateur j enfant 1CI	A	1,00	0,92	1,92	1,74	0,00	1,74
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		2,00	2,13	4,13	2,67	0,54	3,21
Auxiliaire puér Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puér Pal 2CI	C	1,00	1,46	2,46	1,00	0,54	1,54
Infirmier soins gx CIN	A	0,00	0,67	0,67	0,67	0,00	0,67
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	1,11	2,11	2,11	0,00	2,11
Adjt ter patr Pal 1CI	C	0,00	0,62	0,62	0,62	0,00	0,62
Adjt ter patr Pal 2CI	C	1,00	0,49	1,49	1,49	0,00	1,49

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		8,00	15,00	23,00	12,26	8,81	21,07
Adjt ter anim Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	3,00	0,73	3,73	3,73	0,00	3,73
Adjt ter animation	C	3,00	14,27	17,27	6,53	8,81	15,34
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier-chef Pal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef service PM Pal 2Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		31,00	0,00	31,00	30,00	0,00	30,00
Adjoint au Maire		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Chomeur		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller		21,00	0,00	21,00	21,00	0,00	21,00
Maire		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Reversion SFT		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		98,00	45,43	143,43	118,35	14,65	133,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES					IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N					C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				11 639,34		
Animateur				0,00		
Animateur				0,00		
Instituteur				308,52		
Percepteur				0,00		
Professeur des écoles CN				8 569,86		
Service civique				1 290,96		
Trésorier-payeur				0,00		
Vacataire				1 470,00		
TOTAL GENERAL				11 639,34		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mairie - 14 rue de la Vallée - 44880 SAUTRON (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u> 16/12/2008 -	SPLA - Socit Publique Locale d'Amnagement	Nantes Mtrpole Amnagement	SPLA	14 408,58
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communaut Urbaine de Nantes M tropole	01/01/2001	FAD	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	18/05/1978	-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES						IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES						D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 24

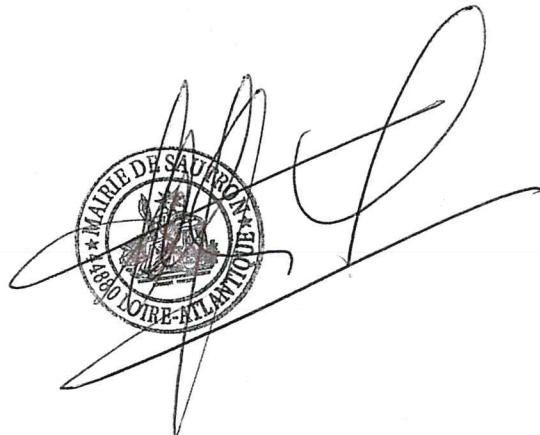
Contre : 0

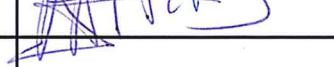
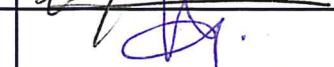
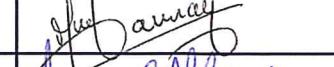
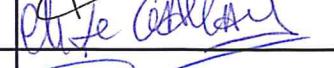
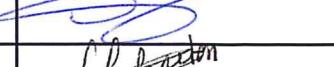
Abstentions : 5

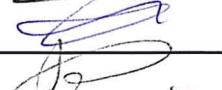
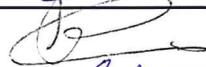
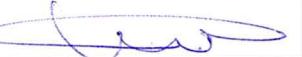
Date de convocation : 30/01/2020

Présenté par le Maire (1),
 A Mairie de SAUTRON, le 06/02/2020
 le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Mairie de SAUTRON, le 06/02/2020
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



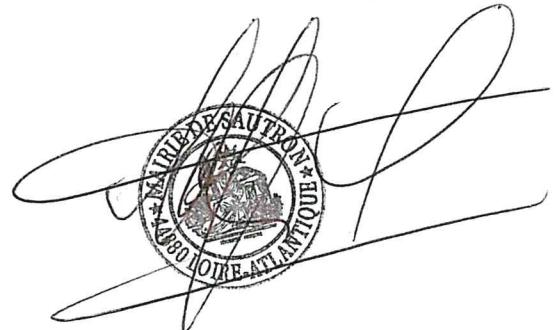
BITON-PELABON Claire	
BLIN Elie	
BODINIER Christian	
BOITARD Philippe	
BOUREILLE Christine	
CROUTON-THIBAUD Anne	
DEMANGEAT-LECONTE Sylvie	
DRENO Christiane	
FLAMANT Jean-Hubert	
FRIARD Guyline	
GALLANT Jean-Francois	
GESSANT Marie-Ccile	
GUILLAMO Michel	
HOLLEVOET Murielle	
JADE Ronan	
JANIERE Catherine	
LAUNAY Marie-France	
LE GALLAIS Christine	
LEBOUCHER Anna	
LEBRETON Odile	
MINCHENEAU Luc	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
MINOUX Gilbert		
MITTEAU Eric		
PERRODEAU Guy		
PLOUHINEC Lionel		
RICHARD Franck		
SANZ Jean-Pierre		
SERAZIN Sylvie		
WEINGAERTNER Sylvie		

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

A Mairie de Sautron, le 06/02/2020



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Page signatures - BP 2020

Date de transmission de l'acte : 14/02/2020

Date de réception de l'accusé de 14/02/2020
réception :

Numéro de l'acte : PAGSIGN-BP2020 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214401945-20200206-PAGSIGN-BP2020-DE

Date de décision : 06/02/2020

Acte transmis par : Sandrine GERGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BP 2020

Date de transmission de l'acte : 14/02/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 14/02/2020

Numéro de l'acte : BP2020 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214401945-20200206-BP2020-BF

Date de décision : 06/02/2020

Acte transmis par : Sandrine GERGAUD

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)